



**ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ**

**WP** Council 298/19

28 mars 2019  
Original : anglais

**F**

Conseil international du Café  
124<sup>e</sup> session  
25 - 29 mars 2019  
Nairobi (Kenya)

**Projet de résolution sur  
le niveau des prix du café**

SOUMIS PAR LES PAYS EXPORTATEURS

**CONSIDÉRANT :**

La nécessité de renforcer davantage les termes de la Résolution 465 adoptée par le Conseil international du Café en septembre 2018 ;

La persistance de la crise des prix du café, dont la valeur ne couvre pas les coûts de production dans les régions productrices de la planète de sorte que 25 millions de familles ne peuvent subvenir à leurs besoins ;

L'existence d'études qui indiquent que l'un des facteurs clés de la baisse des prix est l'offre excédentaire ;

La nécessité de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de café pour assurer la durabilité économique de la production de café, afin que le niveau des prix soit supérieur aux coûts de production et permette aux caféiculteurs de mener une existence digne,

**LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ**

**RECOMMANDE QUE :**

1. Les gouvernements des pays producteurs de café n'encouragent pas l'augmentation des superficies plantées de café.

2. La croissance de l'offre de café s'accompagne de projets efficaces visant à accroître la consommation dans les pays producteurs, tout en recherchant toujours la convergence des taux de croissance de l'offre et de la demande.
3. Le Directeur exécutif adopte des mesures visant à encourager les gouvernements des pays émergents, en particulier en Asie, à prendre des initiatives pour stimuler la croissance de la consommation intérieure de café.
4. Le Directeur exécutif recherche des partenariats afin de lancer et de tenir à jour la publication d'indicateurs de rentabilité pour les différents systèmes de production du café dans le monde, dans l'objectif d'améliorer la transparence tout au long de la chaîne de valeur du café.